



**ARRETE MUNICIPAL N° 2023 – 027**  
**STATIONNEMENT INTERDIT**  
**PLACE DU SOUVENIR**  
**21490 RUFFEY-LES-ECHIREY**  
**Le mercredi 29 novembre 2023**

**Madame le Maire de la commune de Ruffey les Echirey**

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général
- Considérant qu'en raison de travaux d'égoutage par l'Entreprise Vertical Paysage, Place du Souvenir, à Ruffey lès Echirey, qu'il y a lieu d'interdire le stationnement le mercredi 29 novembre 2023 Place de la Mairie.

**ARRETE**

**Article 1.** Le 29, novembre 2023, en raison de l'égoutage par l'Entreprise Vertical Paysage, **Place de la Maire, sur le territoire de la commune de Ruffey-lès-Echirey, le stationnement sera interdit.**

**Article 2 :** Les dépassements sur l'emprise du chantier seront interdits quelques soient les voies laissées libres à la circulation.

**Article 3 :** La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et assurée par Mairie.

Le présent arrêté, publié sous les formes habituelles sera transmis à :

- Gendarmerie d'Arc sur Tille
- La Poste

Une publication de cet arrêté sera affichée aux endroits habituels de la commune.

Fait à Ruffey les Echirey le 21 novembre 2023  
Madame le Maire,  
Nadine MUTIN

